

SEANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le douze-janvier à 20h, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe Raymond, VITURAT, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER,

Absents excusés : Martine DESBOIS (pouvoir à Sophie GOUTTENOIRE), Albin COELHO (pouvoir à Raymond VITURAT), Delphine TRONCY (pouvoir à Catherine DESSEIGNE).

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée, en espérant que tous ont passé de bonnes fêtes.

La cérémonie des vœux s'est déroulée dans une ambiance conviviale en présence de nombreux vougerots.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2025

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Robert CLEVENOT rappelle les travaux restants à réaliser par l'entreprise PONTILLE à la mairie. La date limite a été fixée au 26 janvier par l'architecte.

- Les travaux validés devant débuter ce début d'année sont les suivants :

- Crépi intérieur de l'église : février-mars
- Ponceau chemin de la Loire : janvier
- Tests d'étanchéité mairie : 23 janvier à 8h30.
- Peintures portes église à définir

- Demande de M. CHAMPMARTIN : après avoir pris conseil auprès de l'AMF, Monsieur le Maire et Robert CLEVENOT se sont rendus chez M. CHAMPMARTIN afin de pouvoir faire établir un devis visant à buser le fossé recueillant les eaux pluviales.

- Mise aux normes crèche : La PMI qui avait initialement donné son accord sur

le choix d'un garde-corps à l'extérieur, est finalement revenue sur sa décision. Robert CLEVENOT a pu se procurer un nouveau devis avec un nouveau modèle de garde-corps avec des lattes de bois verticales sur lesquelles les enfants ne pourront pas grimper. Du coup, avant de valider le devis, l'avis de la PMI sera à nouveau sollicité.

- Rénovation énergétique de l'école : une réunion est prévue le 21/01 à 14h avec le cabinet FOURNEL JEUDI pour la présentation du dossier de consultation des entreprises.

- Réfection de la salle Albert Ginot : une réunion a eu lieu hier en présence de M. SALOMON du cabinet FIGURAL qui conseille de faire tout d'abord une étude de faisabilité pour définir ensuite de manière précise les travaux à envisager. M. SALOMON conseille également de s'attacher les services d'AMO qui pourra aider à trouver des financements.

- Raymond VITURAT s'est renseigné sur les groupements d'achat d'électricité pour les particuliers. Si certains retours sont positifs, il reste méfiant par rapport aux éventuelles augmentations de coût qui pourraient s'appliquer au bout de la première année. Il serait intéressant d'après lui, que cette démarche soit initiée au niveau intercommunal.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE indique que la mairie de Marcigny n'a pas encore répondu à notre demande de justificatifs supplémentaires dans le cadre de sa demande de participation aux frais de scolarité de 2 enfants vougerots qui fréquentent l'école privée de Marcigny depuis 2023.

- Le repas des Anciens organisé par le CCAS a réuni 113 convives, tous satisfaits de la journée.

- Emmanuelle DANIERE donne le compte rendu de la réunion du conseil communautaire où plusieurs sujets ont été évoqués. Le prix de la redevance d'assainissement collectif va augmenter pour Vougy, tout en restant la moins élevée du territoire. Le montant de la participation raccordement à l'égout est maintenue à 2200 €. Les tarifs du SPANC ont également été revus.

Au niveau petite enfance et jeunesse, beaucoup de structures se retrouvent en difficulté du fait de la baisse de la natalité, de l'augmentation des salaires et du coût de l'énergie. Ces structures, comme la micro-crèche d'Ecoche ou le centre Ressins Village, bénéficieront d'une aide du fonds de secours. Mais le futur contrat territorial global prévoit que les structures devront s'impliquer au niveau du territoire pour pouvoir bénéficier d'aides financières.

Charlieu Belmont Communauté envisage d'acheter le bâtiment de stockage du Muséoparc à Briennon qui appartient à Voies navigable de France, ces dernières ayant annoncé une augmentation de loyer beaucoup trop importante.

Delphine TRONCY rendra compte de la réunion de signature du CTG lors de la prochaine séance du conseil municipal.

URBANISME : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

3 permis de construire ont été accordés ce mois, ainsi que 5 déclarations préalables. Deux permis de construire ont parallèlement été refusés, les demandes ne respectant pas les dispositions du PLU.

COMMUNICATION : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Le bulletin municipal a été distribué comme prévu avant les fêtes de fin d'année. Son coût de réalisation est de 4800 €. Les recettes générées par les annonceurs publicitaires s'élèvent à 4200 €.

- L'opération « Nettoyage de la nature » est programmée le 7 mars prochain avec un départ depuis la Gravière aux oiseaux.
- Les chiffres du recensement reçus en décembre indiquent que la commune compte 1615 habitants au total.

DELIBERATIONS

SUBVENTION RASED 2025/2026

N° 1/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de CHARLIEU qui accueille dans son école la psychologue scolaire intervenant dans toutes les communes du canton et qui demande une participation aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 € par enfant scolarisé à VOUGY.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 113 € à la commune de Charlieu pour le fonctionnement du RASED au titre de l'année scolaire

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET 2025

N° 2/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et les recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services communaux.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'article L 1612-1 du CGCT autorise le maire à :

- Mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, et sur autorisation du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, comme suit :

Chapitre- Article	INTITULE	BUDGET 2025 avec DM et VC*	RAR 2025 sur 2026	Autorisation d'engagement anticipé pour 2026
2031	Frais d'études	19 600.00	10 000.00	2 400.00
	TOTAL 20 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 600.00	10 000.00	2400.00
2041582	Autres groupements (SIEL)	217 025.60	105 890.00	27 783.90
	TOTAL 204 – SUBV D'EQUIPEMENTS VERSEES	217 025.60	105 890.00	27 783.90
2111	Terrains nus	11 840.00		2 960.00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	92 714.40	56 360.00	9 088.60
2318	Autres bâtiments publics	43 307.20	2 393.00	10 228.50
2151	Réseaux de voirie	95 950.00	0	23 987.50
2152	Installation de voirie	32 800.00	2 384.00	7 604.00
21568	Autre mat. et outil d'incendie	2 850.00		712.50
21578	Autre mat. Technique	1 680.00	0	420.00
2158	Autres install, matériel et outillage techniques	33 600.00	0	8 400.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000.00	0	12 500.00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 650.00	0	4 912.50
	TOTAL 20- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	384 391.60	61 137.00	80 813.60
2313	Constructions	1 178 740.66	3 570.00	293 792.67
2315	Installations, matériel et outillage techniques	530 021.51	60 000.00	117 505.38
	TOTAL 23 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 708 762.17	63 570.00	411 298.05

* DM : décision modificative VC : virement de crédits

**RAR = restes à réaliser

Autorisation d'engagement anticipé pour 2026 = (BP+DM+VC-RAR) x 25%

- autorise par ailleurs Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget primitif 2026.

**APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2023-2026
RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE
GESTION**

N°3/2026

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conventionné avec le Centre de Gestion de la Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL, pour la période 2023-2026.

Le Centre de Gestion de la Loire a décidé de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de nouvelles missions s'accompagne également d'une modification des tarifs en vigueur. Cette augmentation est justifiée par la nécessité de proposer le meilleur service au plus le plus juste tout en garantissant un équilibre financier.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver cette convention, la mission remplie par le CDG42 répondant à un besoin reconnu.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant N° 2 à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire.

Monsieur le Maire indique que les délibérations inscrites à l'ordre du jour relatives à la subvention ULIS et à la demande de subvention à la CAF pour les travaux de mises aux normes de la crèche sont reportées au conseil municipal du mois prochain, fautes d'éléments suffisants.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des devis ou avenants de marché qu'il a pris dans le cadre de sa délégation de pouvoirs depuis la dernière réunion de conseil :

Acquisition logiciel gestion de salles	ROOMING IT	1612,80
Alimentation panneau affichage basket	ERELEC	888,00
Divers tvx plomberie logements DURIS-SIARRI	CLEMENT MARTIN	523,44
Réparation robinets WC salle des fêtes	CLEMENT MARTIN	501,60
Diagnostic immobilier 3 logements communaux	ACTIV EXPERTISE	900,00
Test d'étanchéité	ASTB	660,00
Remplacement chauffe-eau électrique crèche	CLEMENT MARTIN	471,42
Fleurs fleurissement 2026	LES SERRES DE COMMIERES	3594,60

Deux décisions ont également été prises :

- Résiliation du bail entre la commune de VOUGY et M. BADOLLE Jérémy-Mme CHEVROT Mandy au 6/1/2026

- Virement de crédits :

Article	Montant	Section
6561-Organisme de regroupement	- 8 600.00 €	Fonctionnement
611- Contrats prestations de service	+ 7 900.00 €	Fonctionnement
6132 - Locations immobilières	+ 700.00 €	Fonctionnement

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire indique que le Département a bien reçu notre courrier concernant le virage dangereux route de Perreux aux Trois Moineaux.

- Il donne également lecture du courrier de M. DES GARETS à l'occasion de la nouvelle année et de la fin du mandat.

- Un riverain de la rue des Forests se plaint de l'obstacle posé par son voisin sur la voie publique. Robert CLEVENOT ira voir.

- Emmanuelle DANIÈRE indique que la réception des annonceurs se fera salle du conseil municipal en mairie au lieu de la salle des Platanes.

- Raymond VITURAT explique qu'il a transmis à chacun des tableaux correspondant aux consommations de gaz et d'électricité et aux économies réalisées.

- Le compteur gaz de la salle du Marronnier s'est bloqué ce week-end, empêchant la chaudière de fonctionner. Des convecteurs ont été acheminés pour pouvoir chauffer la salle qui était louée.

- Concernant le contrôle des légionelloses, un second devis est encours pour comparer à celui d'APAVE.

- Un courrier a bien été fait à la propriétaire du véhicule qui stationne rue Clémenceau et qui gêne la sortie des véhicules venant de la rue Maréchal Foch.

- Un store de la buvette de la salle du Marronnier est abîmé.

- Alain COUTAUDIER demande où en est la question de la fermeture du secrétariat le jeudi après-midi. Les élus du prochain mandant statueront sur ce sujet.

- Christophe BOUSSAND indique que le chantier de sécurisation des fils nus rue du Morlandet peut être dangereux pour la circulation. Bernard MOULIN

reprendra contact avec le SIEL pour connaître l'état d'avancement de ces travaux qui trainent en longueur.

- Une demande est faite par un administré d'enlever le drapeau européen figurant sur le fronton de la mairie, afin de montrer le soutien de la commune aux agriculteurs. Les élus indiquent que ce geste ne sera pas remarqué et ne souhaitent pas donner suite.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE

Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire